



Date : 19/07/2023

Appel à Projet : Construction et exploitation d'un Restaurant – site Technopole Bordeaux Montesquieu

Questions / Réponses aux candidats

Questions	Réponses
Pour le bail à construction le loyer souhaité de 3 € est-il TTC ?	Non, c'est un loyer au m ² , hors taxes.
<p>Le loyer s'applique à la surface d'exploitation. Pouvez-vous nous préciser cette donnée de surface d'exploitation.</p> <p>Est-ce la taille du bâtiment ? Est-ce la surface recevant du public ? Les parkings et les zones extérieures comme des terrasses recevant du public sont-ils biens en dehors de ce calcul ou pas ?</p>	<p>La surface d'exploitation correspond à la surface totale utilisée pour l'activité (bâtiment + terrasse).</p> <p>Elle inclue toutes les zones d'activités du bâtiment et des terrasses : stockage, zones de circulation du personnel, surfaces de bureaux, cuisine, sanitaires, toutes les surfaces de vente (intérieure et extérieure).</p> <p>Il est précisé que la surface de vente s'entend comme la superficie des espaces couverts et non couverts affectés à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats ou, à l'exposition des marchandises proposées à la vente, à la consommation de celles-ci, au paiement des marchandises / prestations de restauration.</p> <p>Les zones de parking, les espaces verts / paysagers et les espaces de loisirs (boulodrome, terrains de sport, espaces ludiques...) sont exclues de la surface d'exploitation.</p>

	<p>Le loyer des surfaces de terrasse sera appliqué au prorata des dates d'ouverture à la clientèle.</p>
<p>Le loyer indiqué dans l'appel à projet ainsi que les surfaces de terrain, sont-ils des éléments qui peuvent faire l'objet de négociation avec la collectivité ?</p>	<p>L'appel à projet est très ouvert, les candidats sont libres dans la proposition d'offre de services et dans le dimensionnement de leur activité de restauration.</p> <p>Différents paramètres peuvent faire l'objet de négociation après réception des candidatures. Par exemple, le terrain mis à disposition pourra être réduit si nécessaire, les conditions d'exploitation ainsi que les conditions locatives pourront également faire l'objet d'ajustement.</p>